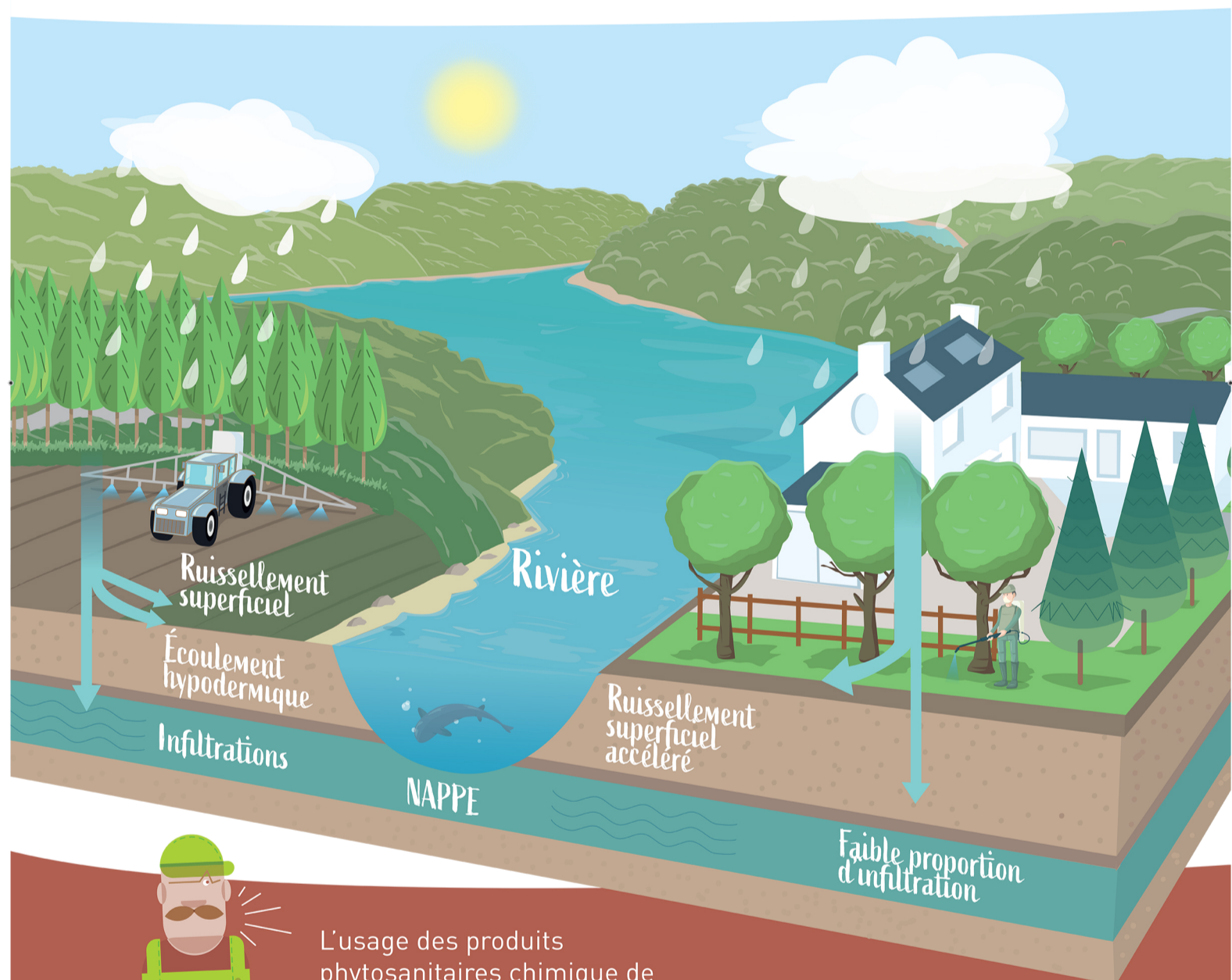


POLLUTIONS DIFFUSES

KEZAKO ?

L'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants, fongicides) et de fertilisants (nitrates, phosphores...) par les professionnels (collectivités et agriculteurs) ou les particuliers a un impact direct sur la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines.



L'usage des produits phytosanitaires chimique de synthèse est désormais interdit pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les communes depuis 2017 et sur les cimetières et les terrains sportifs depuis le 1^{er} juillet 2022. Seuls quelques produits définis dans le cadre de la loi Labbé restent autorisés.

Intercommunalités Partenaires



Soutien financier



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

